



SEIGNOSSE PLAN CANICULE

DEMANDE D'INSCRIPTION PAR UN TIERS SUR LE REGISTRE NOMINATIF

(Prévu à l'article L.121-6-1 du code de l'action sociale & des familles)

----- A RETOURNER AU CCAS, 1998 Avenue Charles de Gaulle, 40510 SEIGNOSSE -----

RUBRIQUE 1⁽¹⁾

Je soussigné(e)

Nom : Prénoms : agissant en qualité de ⁽²⁾

représentant légal

service d'aide à domicile ou service de soins infirmiers à domicile

médecin traitant

autre (préciser)

Sollicite l'inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres de :

Nom : Nom d'usage : Prénoms :

Né(e) le à :

Adresse :

Ville : Code postal : ☎

en qualité de personne âgée de plus de 65 ans et plus ⁽²⁾

en qualité de personnes âgées de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail ⁽²⁾

en qualité de personne handicapée

RUBRIQUE 2⁽²⁾

Je déclare bénéficiaire de l'intervention

d'un service d'aide à domicile ⁽²⁾

d'un autre service ⁽²⁾

Nom de l'organisme :

Nom de l'organisme :

Adresse/☎ :

Adresse/☎ :

d'un service de soins infirmiers à domicile ⁽²⁾

d'aucun service à domicile ⁽²⁾

Nom de l'organisme :

(1) Les réponses à cette rubrique permettant l'identification du déclarant

Adresse/☎ :

(2) Cocher la case correspondante à votre situation

(3) Les réponses à cette rubrique sont facultatives.

RUBRIQUE 3⁽³⁾

Personne de mon entourage à prévenir en cas d'urgence :

Nom : Nom de naissance : Prénoms :

Né(e) le : à :

Adresse :

Ville : Code Postal : ☎ :

Coordonnées de mon médecin traitant :

Nom :

Adresse : Code Postal : ☎ :

Dispositions relatives à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978

Lorsque les Traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels.

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

*Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.

* Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du Préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

* En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées.

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Seignosse, BP 31, Avenue Charles de Gaulle, 40511 SEIGNOSSE.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande. Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait à Le Signature :

Dispositions relatives à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978

Lorsque les Traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels.

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

**Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.*

** Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du Préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.*

** En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées.*

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Seignosse, BP 31, Avenue Charles de Gaulle, 40511 SEIGNOSSE.